



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Démographie en gynécologues médicaux

Question écrite n° 20865

Texte de la question

Mme Caroline Fiat interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur ses engagements en faveur d'une démographie en gynécologues médicaux suffisante. Depuis les années 1990, le nombre de postes d'internes en gynécologie aux épreuves classantes nationales est incroyablement faible même si le ministère a souhaité l'augmenter sensiblement en 2018 en ouvrant 82 postes en 2019 contre 64 l'année précédente. En 2018, on comptait moins de 3 gynécologues pour 100 000 femmes. 7 départements en métropole et deux en outre-mer n'ont plus aucun gynécologue médical, 15 départements n'en ont plus qu'un seul ! Et la très grande majorité des gynécologues médicaux ont entre 60 et 64 ans ! L'inquiétude est légitime et appelle toute l'attention du ministère qui doit prendre des engagements forts. Or l'article 2 du projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé entend supprimer les épreuves classantes nationales. Chaque université devrait désormais déterminer elle-même sa capacité d'accueil en deuxième et troisième année. Les agences régionales de santé donneraient simplement leurs avis sur ces objectifs d'accueil. Cette transformation fait craindre un désengagement de l'État quant au nombre de gynécologues formés chaque année. Comment le ministère peut-il garantir dans ces conditions que la démographie des gynécologues médicaux va s'améliorer ? Les compétences de ces professionnels sont particulièrement précieuses dans un contexte où le nombre de femmes qui vivent à plus de 45 minutes d'une maternité a doublé en 20 ans et 40 % des maternités ont fermé. Les médecins et les sages-femmes n'ont de leur côté ni vocation ni les compétences pour les remplacer. Elle lui demande donc si elle s'engage à augmenter le nombre de gynécologues formés dans les prochaines années pour que la démographie en gynécologues médicaux cesse de se détériorer.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) a quasiment triplé depuis 2012 (contre +14 % toutes spécialités confondues). Au titre de la seule année 2018, ce sont 18 postes de plus qui ont été proposés pour atteindre 82 postes offerts contre 64 en 2017 (+28 %). Ce volume a été déterminé en lien avec l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), qui a émis ses propositions du nombre d'internes à former sur la base de concertations locales menées par ses comités régionaux, afin de prendre en compte les besoins locaux tout en préservant la qualité de la formation. Par ailleurs, le Gouvernement se mobilise pour améliorer l'accessibilité aux soins et l'installation des professionnels dans les zones rurales, notamment au travers du dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP), bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'une installation dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif peut bénéficier notamment aux étudiants et internes en médecine souhaitant s'orienter vers l'exercice de la gynécologie médicale. Enfin, l'ONDPS a lancé début février 2019 un groupe de travail portant sur la prise en charge de la santé des femmes. En effet, pleinement consciente des problématiques liées à cette thématique, la ministre des solidarités et de la santé a missionné l'ONDPS pour effectuer une étude spécifique sur cette question et notamment sur l'articulation entre différents professionnels de santé, notamment les gynécologues médicaux.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20865

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5780

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6207